

REMATERNELLE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

ARRONDISSEMENT DE NDOUKOULA

COMMUNE DE NDOUKOULA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FAR -NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

NDOUKOULA SUBDIVISION

NDOUKOULA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARDS OF NDOUKOULA

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 03 /AONO/C.NDKLA/CIPM/BEC/2026 DU 5 MARS 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE
CLOTURE A L'ECOLE MATERNELLE DE NDOUKOULA DANS LA COMMUNE NDOUKOULA DU
DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINEDUB)

EXERCICE 2026

IMPUTATION : _____

AUTORISATION DE DEPENSE : _____

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2026, le Maire de la Commune de NDOUKOULA, Autorité Contractante (AC) Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux de construction d'une clôture A L'écoles maternelle de Ndoukoula dans la Commune de Ndoukoula, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord suivant la Répartition ci-après.

2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- La maçonnerie en fondation ;
- La maçonnerie en élévation ;
- La menuiserie métallique ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

100

100

100

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en tranches et/ou en lots ci-après définis **un lot**

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **Vingt millions (20 000 000) francs CFA TTC**

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de 03 mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (MINDUB), Exercice 2026, sur les lignes d'Imputation Budgétaires : _____ et l'Autorisation de Dépense _____ pour un coût estimatif TTC de Vingt millions (20 000 000) Francs CFA.

7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès de la **Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA**.

8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la **Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA**, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre de frais d'achat du dossier de **Vingt-cinq mille (25 000) francs CFA** à la commune de Ndoukoula.

7. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (**Volume 1**) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (**Volume 2**) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (**Volume 3**).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de **même couleur non blanches**.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du **Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA**, au plus tard le **20 AVR 2026** à **13 heures, heure locale** et devra porter la mention:

50 MAR 1965

100

100

«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 03 /AONO/C.NDKLA/CIPM/BEC/2026 DU 25 MARS 2026

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE
CLOTURE A L'ECOLE MATERNELLE DE NDOUKOULA DANS LA COMMUNE NDOUKOULA DU DEPARTEMENT
DU DIAMARE,

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINEDUB)

EXERCICE 2026 : IMPUTATION : _____

AUTORISATION DE DEPENSE : _____

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une Banque de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la **pièce 12** du DAO, d'un montant **quatre cents mille** (400 000) francs CFA accompagné du récépissé de **CDEC (Caisse de Dépôt et Consignation)** et valable pendant **trente (30)** jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de **trois (03)** mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

10. Attestation de catégorisation

Le dossier de consultation doit systématiquement : (i) indiquer les catégories auxquelles correspondent les prestations concernés par la consultation, (ii) exiger la production par les soumissionnaires de la copie certifiée par le Ministre chargé des marchés publics ou par son représentant dûment mandaté, de leur attestation de catégorisation ou de la décision rendant publique leur classification dans l'une de catégories visées par la consultation.

La production de la copie certifiée de l'attestation de catégorisation ou de la décision visé ci-dessus dispense les soumissionnaires catégorisés de la production dans leurs dossiers techniques, des pièces justificatives relatives au chiffre d'affaires, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01)** temps le 20 AVR 2026 à **14 heures** précises dans la salle des réunions de la commune de Ndoukoula, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

8 D VAK 500

8 D VAK 500

12. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication du présent avis.

13. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage (MO) est de **trois (03) mois** calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

14. Evaluation des offres;

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- Absence de l'attestation de catégorisation ou du récépissé de dépôt
- Absence de la caution de soumission;
- Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le Dossier Administratif ;
- Fausse déclaration dans le Dossier Administratif ;

13.1.2 : Offre technique

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- c) Non satisfaction, au moins, à **trente-deux (35) critères** essentiels sur **quarante-cinq (49)**.

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base **des 49 critères** essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **13 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **12 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **10 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **11 critères**.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90)** jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Attribution du Marché

Le Maire de la commune de Ndoukoula, Autorité Contractante(AC), attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès de la **Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA**, dès publication du présent avis.

18. Anti-corruption

Pour toute dénonciation d'acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48

Ampliations :

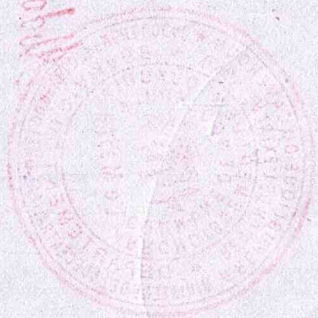
- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET /DIAMARE (pour information)
- DDMAP/SMI (pour information)
- PRESIDENT/ CIPMP (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour large diffusion)
- AFFICHAGE (pour information)
- CHRONO/ARCHIVES

NDOUKOULA, le **25 MARS 2026**
Le Maire de La commune de Ndoukoula,
(Autorité Contractante)



Abdoulaye Sidiki

1188
april 11 1888



1188
MAY 11 1888